

Aires conservées au Canada

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2026) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires conservées au Canada. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html.

N° de cat. : En4-144/11-2026F-PDF
ISBN : 978-0-662-49255-9
EC26302

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Place Vincent-Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Aires conservées au Canada

Juillet 2026

Table des matières

Aires conservées au Canada.....	5
Aires conservées à l'échelle nationale	5
Aperçu des résultats	5
Aires conservées, par aire écologique	8
Aires conservées, par écozone	8
Aires conservées, par écorégion	10
Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire	11
Aperçu des résultats	11
À propos des indicateurs	12
Ce que mesurent les indicateurs	12
Pourquoi ces indicateurs sont importants	12
Initiatives connexes	13
Indicateurs connexes.....	13
Sources des données et méthodes	13
Sources des données	13
Méthodes	15
Changements récents	19
Mises en garde et limites.....	19
Ressources.....	20
Références	20
Renseignements connexes	20
Annexe	22
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document	22

Liste des figures

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2025	6
Figure 2. Aires conservées, Canada, 2025	7
Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2025	9
Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2025	10
Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2025	11

Liste des Tableaux

Tableau 1. Aires terrestres conservées, par fournisseur de données, Canada, 2025	16
Tableau 2. Aires marines conservées, par fournisseur de données, Canada, 2025	18
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2025	22
Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2025	23
Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2025	25
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2025	33

Aires conservées au Canada

Les aires conservées préservent la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques pour les générations présentes et futures en réduisant les pressions exercées par les activités humaines. Elles offrent aussi aux gens la possibilité d'entrer en contact avec la nature. Le Canada s'est fixé pour objectif de [conserver 25 % de ses terres et 25 % de ses océans d'ici 2025, et 30 % de chacun d'ici 2030](#).

Les aires conservées comprennent les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Les aires protégées comprennent les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux, les aires protégées autochtones, les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les aires marines protégées. Les AMCEZ sont des aires qui préservent la biodiversité à long terme et atteignent les mêmes résultats qu'une aire protégée, mais qui ne rencontrent pas la définition officielle d'aire protégée. Des exemples d'AMCEZ peuvent inclure : les bassins versants protégés dans le but de conserver les réserves d'eau potable, les fermetures de zones de pêche, ainsi que les zones d'accès restreint, telles que celles utilisées par les militaires. Ces indicateurs font le suivi de la quantité et de la proportion des aires reconnues comme conservées au Canada.

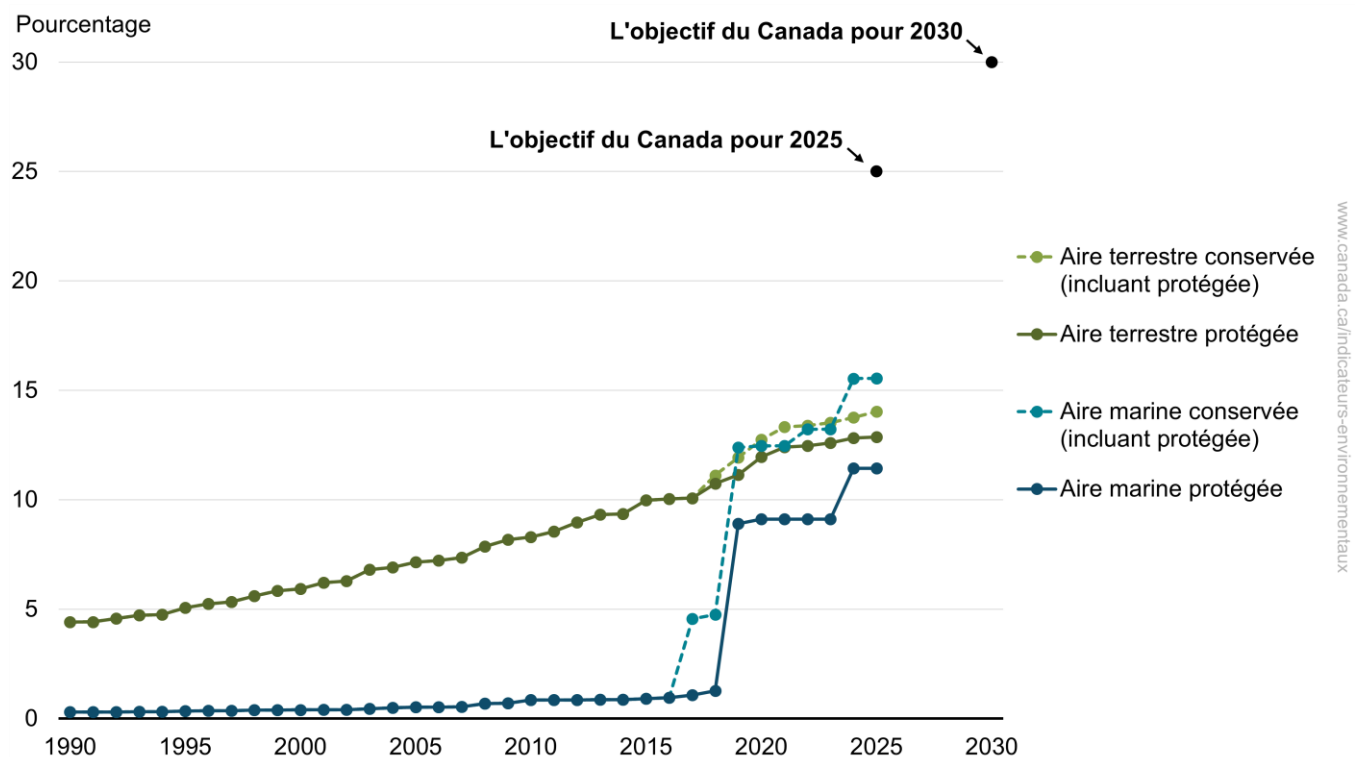
Aires conservées à l'échelle nationale

Aperçu des résultats

- À la fin de 2025, le Canada avait conservé
 - 14,0 % de son territoire terrestre (terres et eaux douces), incluant 12,9 % dans des aires protégées;
 - 15,5 % de son territoire marin, incluant 11,4 % dans des aires protégées.
- La superficie terrestre conservée a augmenté de 10 % au cours des 5 dernières années, et d'environ 2 % au cours de la dernière année.¹
- La superficie marine conservée a augmenté d'environ 25 % au cours des 5 dernières années, et de moins de 0,1 % au cours de la dernière année.¹

¹ Lorsque les limites d'une aire conservée changent, la date d'établissement déclarée peut également changer. Pour cette raison, l'analyse d'une année à l'autre doit être faite avec prudence.

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2025



Données pour la Figure 1

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Au Canada, les AMCEZ marines et terrestres ont été officiellement reconnues comme des stratégies politiques en 2017 et 2018, respectivement. Elles ont été incluses à la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (BDCAPC), même si les mesures peuvent avoir été établies dans les années précédentes. Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site a été signalé et reconnu comme aire protégée ou AMCEZ dans la BDCAPC. Au fur et à mesure de sa mise à jour, lorsque les limites d'une aire conservée changent, la date d'établissement déclarée peut également changer. Pour cette raison, l'analyse d'une année à l'autre doit être faite avec prudence. Pour plus d'information sur les changements récents et la définition des aires protégées et des AMCEZ, veuillez vous référer aux [Sources des données et méthodes](#). Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km²), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km². Les chevauchements entre les aires protégées et les AMCEZ ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

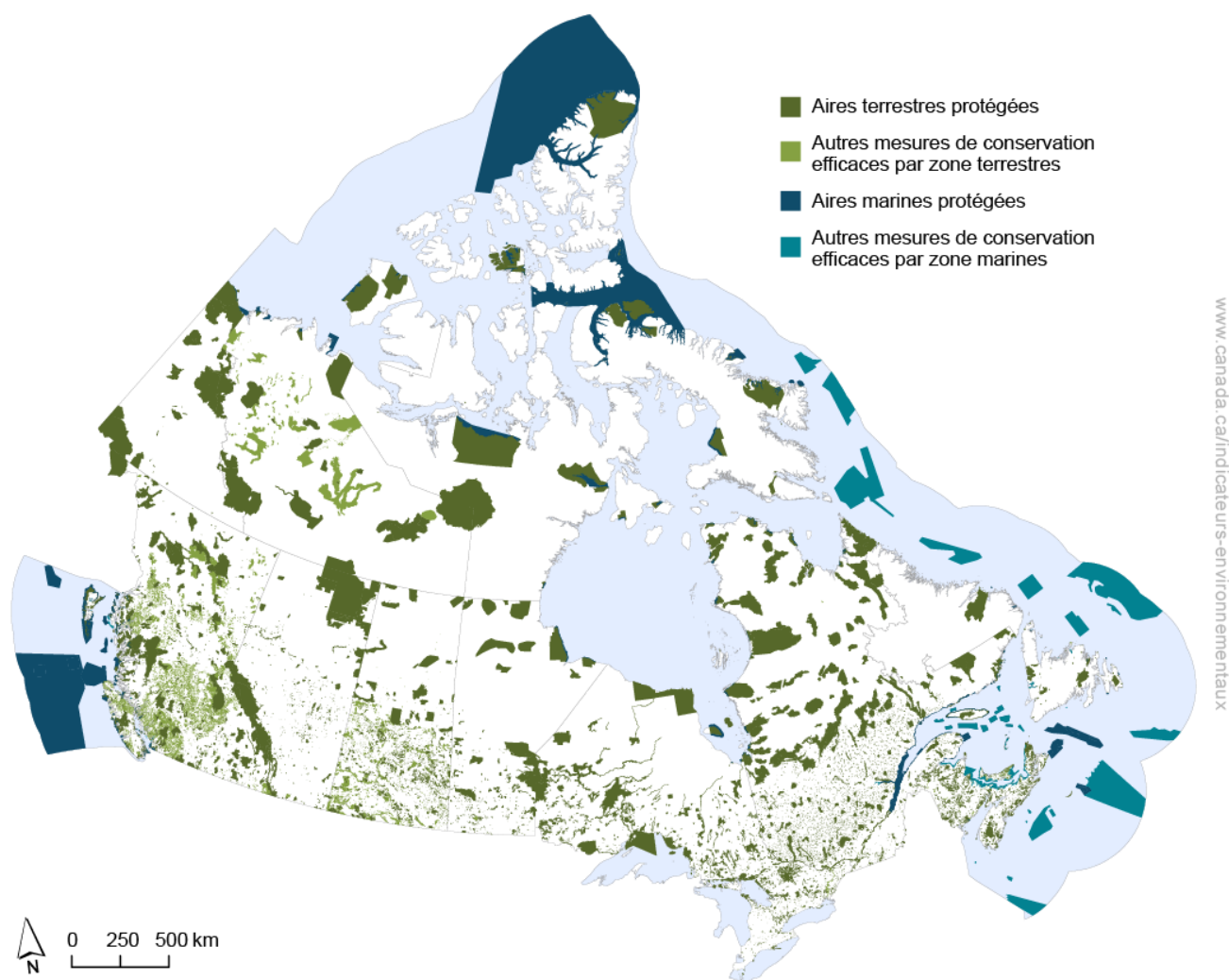
En 2019, le Canada a agrandi d'environ 319 000 km² son aire marine protégée (AMP) avec l'ajout de l'[aire marine protégée de Tuvaijuittug](#). Par la suite, en 2022, le [refuge marin des canyons de l'Est](#) a été ajouté, contribuant à approximativement 44 000 km² supplémentaires de zone marine conservée. En 2023, le premier refuge marin du réseau d'AMP de la [biorégion du plateau Nord](#), [Gwaxdlala/Nalaxdlala \(Lull/Hoeya\)](#) dans le bras de mer Knight sur la côte de la Colombie-Britannique, aussi connu sous le nom de baie Lull et baie Hoeya, a été annoncé. En 2024, l'[AMP Tang.gwan – hačxwiqak – Tsigis](#) a été ajoutée, contribuant à 133 017 km².

Le Canada a fait du progrès vers son objectif de conserver 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025. Comme le gouvernement fédéral ne possède que 6 % des terres du Canada, la collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, autochtones et autres est essentielle. L'établissement ou la reconnaissance des aires conservées peut prendre plusieurs années en raison des transferts de terres, des acquisitions de terres privées et des consultations. Dans de nombreux cas, des organisations avaient identifié des aires, mais elles étaient encore en train de consulter, de négocier, ou de mener les processus judiciaires. Bien que d'importants travaux préparatoires aient été réalisés, tels que la planification de nouveaux sites, le soutien de conservation dirigée par les autochtones, et l'octroi de financement, le rythme de progrès n'a pas été assez rapide pour atteindre l'objectif

de 2025. Ces travaux ont contribué à jeter les fondations de progrès continus vers l'objectif du Canada de conserver 30 % des terres et 30 % des océans d'ici 2030.^{2,3}

La répartition et la taille des aires conservées au Canada varient. Les aires terrestres conservées qui ont une importante superficie sont généralement situées dans le nord du Canada, où l'utilisation des terres pour l'agriculture est moindre, tout comme la densité de population et le réseau routier. Les aires marines conservées les plus étendues sont généralement situées dans les zones extracôtières ou dans le nord du Canada, où les activités humaines sont souvent moins intenses. Dans les paysages terrestres et marins ayant des utilisations concurrentes, les aires conservées sont généralement plus petites, mais plus nombreuses. Les descriptions détaillées des aires conservées partout au Canada sont disponibles via la [carte interactive](#).

Figure 2. Aires conservées, Canada, 2025



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

² Commissaire à l'Environnement et au Développement Durable (2025) [L'établissement des aires protégées terrestres](#). Consulté le 30 avril 2026.

³ Commissaire à l'Environnement et au Développement Durable (2025) [L'établissement des aires protégées marines](#). Consulté le 30 avril 2026.

Au Canada, plus de 66 % de toutes les aires terrestres conservées sont rapportées par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les ministères fédéraux rapportent 34 % de toutes les aires terrestres conservées, principalement par Parcs Canada (25 %) et Environnement et Changement climatique Canada (9 %) (voir le [Tableau 1](#)). De nouveaux fournisseurs de données sont inclus annuellement ce qui indique que les aires protégées et conservées sont une collaboration pancanadienne.⁴

Plus de 98 % des aires marines conservées au Canada sont gérées presque entièrement par 3 ministères fédéraux : Pêches et Océans Canada (82 %), Parcs Canada (14 %) et Environnement et Changement climatique Canada (3 %).⁵ Environ 3 % des zones sont rapportées à l'échelle provinciale (voir le [Tableau 2](#)).

Aires conservées, par aire écologique

Le territoire du Canada est divisé en 31 écozones terrestres et marines. Les écozones terrestres sont elles-mêmes divisées en 216 écorégions terrestres. Un réseau d'aires conservées représentatives devrait permettre de conserver la biodiversité de toutes les aires écologiques du Canada.

Aires conservées, par écozone

Une écozone est une vaste zone, terrestre ou marine, qui possède un climat et une biodiversité distincts.

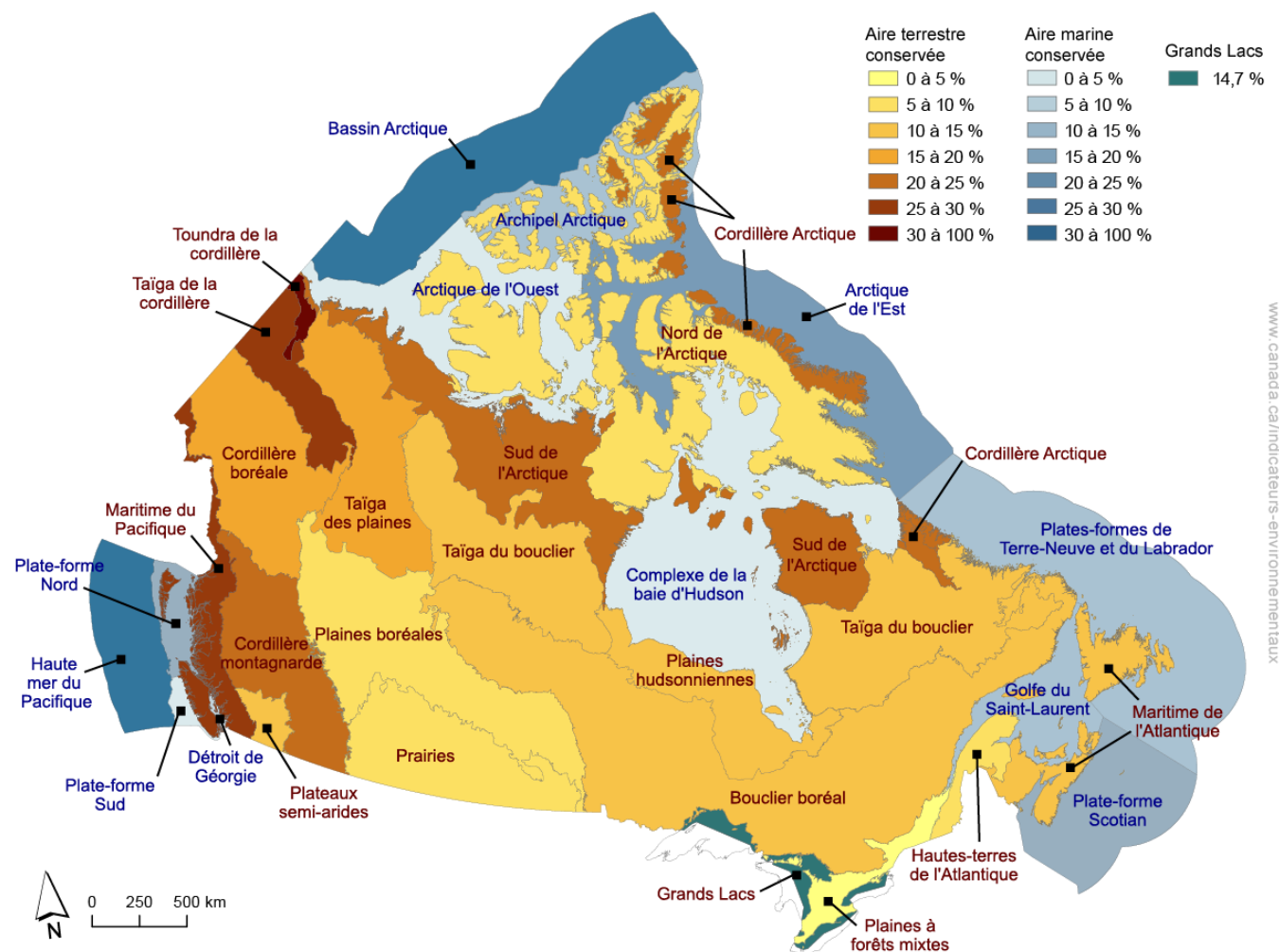
Aperçu des résultats

- Toutes les écozones du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à près de 59 % de l'écozone.
- Plus de 20 % de la superficie de 6 écozones terrestres, soit la Toundra de la cordillère, la Taïga de la cordillère, la Maritime du Pacifique, la Cordillère montagnarde, la Cordillère Arctique et le Sud de l'Arctique, est conservée.
- Plus de 20 % de la superficie de 3 écozones marines, soit la Haute mer du Pacifique, le Bassin Arctique et l'Arctique de l'Est, est conservée.
- 14,7 % de la partie canadienne des Grands Lacs est conservée.

⁴ Les nouveaux fournisseurs de données en 2025 étaient: la Première Nation de Pheasant Rump Nakota et Howe Sound Biosphere Region Initiative Society. Consulter le [Tableau 1](#) pour la liste complète des fournisseurs de données.

⁵ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2025



Données pour la Figure 3

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Les écozones terrestres ayant un taux élevé d'urbanisation et de développement ou largement utilisées à des fins agricoles ont tendance à avoir de faibles proportions d'aires conservées. Par exemple, seulement 3 % de la superficie des Plaines à forêts mixtes (situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent) et 6 % des Prairies sont conservées. À l'inverse, les écozones terrestres situées dans des zones éloignées ou à grande valeur récréative ont tendance à avoir une grande proportion d'aires conservées. Par exemple, 19 % ou plus de la superficie des écozones situées dans les chaînes de montagnes de l'ouest est conservée.

Des efforts récents ont fait croître en peu de temps la superficie conservée dans certaines écozones marines. Par exemple, la [zone de protection marine de Tuvaijuittuq](#), dans le Bassin Arctique, est la plus grande aire marine protégée du Canada. Elle a été désignée sous la *Loi sur les océans* en 2019 et les protections ont été renouvelées en 2024. Son établissement a permis de faire passer la proportion de l'écozone protégée de moins de 1 % à 37,8 %. Les refuges marins,⁶ un genre de AMCEZ, ont aidé à conserver plus de 5 % des écozones de la Plate-forme Scotian, des Plate-formes de Terre-Neuve et du Labrador, et de l'Arctique de l'Est. Cependant,

⁶ Les [refuges marins](#) sont des fermetures à long terme de zones de pêche qui ont été évaluées comme répondant aux critères du Canada pour les AMCEZ marines.

moins de 5 % de la superficie est conservée dans les écozones du Golfe de Saint-Laurent, de la Plate-forme Nord et du Détroit de Géorgie.

Chaque écozone est unique et sa conservation comprend l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les défis à la mise en place des aires conservées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture, les activités industrielles ou le développement urbain, ainsi que des limitations liées à l'étendue des aires écologiquement intactes disponibles dans l'écozone.

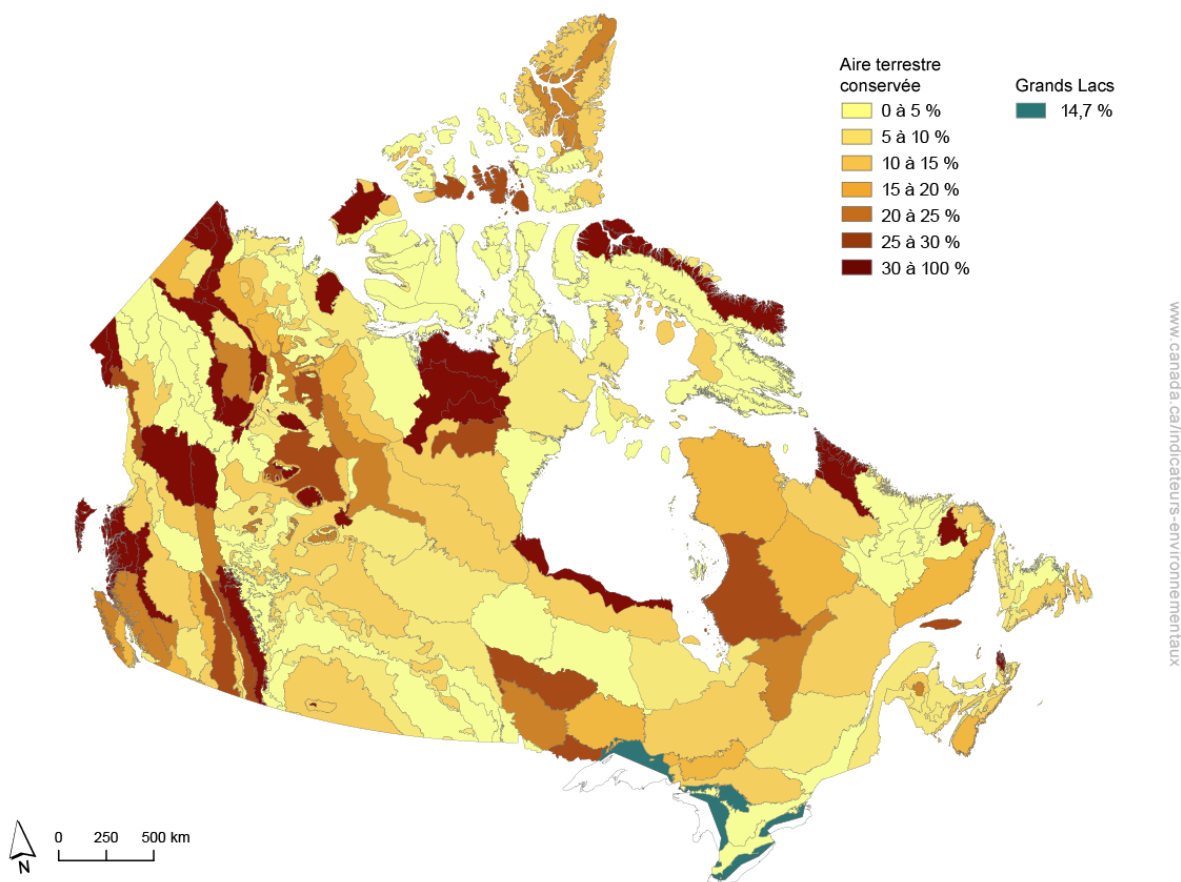
Aires conservées, par écorégion

Les écorégions sont des subdivisions d'écozones caractérisées par des attributs régionaux distinctifs. Ces caractéristiques comprennent le climat, les reliefs, la végétation, le sol, la flore et la faune.

Aperçu des résultats

- 94 % des écorégions du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à 100 % de l'écorégion.
- Sur les 216 écorégions du Canada,
 - 68 % (147 écorégions) ont moins de 17 % de leur superficie conservée;
 - 16 % (34 écorégions) ont entre 17 % et 30 % de leur superficie conservée;
 - 16 % (35 écorégions) ont plus de 30 % de leur superficie conservée.

Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2025



[Données pour la Figure 4](#)

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

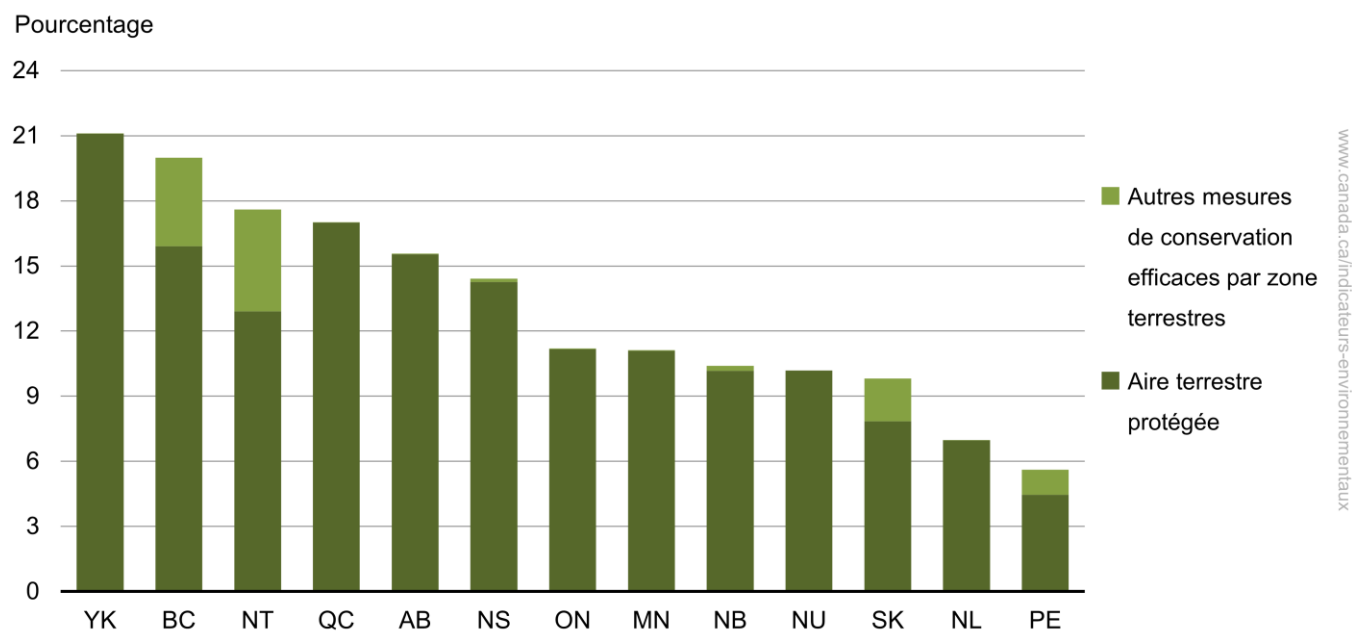
La superficie conservée varie considérablement d'une écorégion à l'autre. Les écorégions qui ont la plus grande proportion de superficie conservée sont associées à de grandes aires protégées. Par exemple, 94,4 % de la superficie de l'écorégion du Delta Paix-Athabasca est conservée ([parc national Wood Buffalo](#)) et juste en dessous de 100 % de la superficie de l'écorégion du Mont Logan est conservée ([parc national et réserve de parc national Kluane](#)). En revanche, les écorégions situées dans des paysages urbains ou agricoles ont la plus faible proportion de superficie conservée. Par exemple, les écorégions du Lac Simcoe et du Lac Érié – Lac Ontario ont chacune 3 % ou moins de leur superficie conservée.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre conservée (terres et eaux douces) varie selon la province et le territoire. Elle varie de 5,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 21,1 % au Yukon.
- Les ajouts en 2025 incluent :
 - Plus de 22,700 km² de la zone du patrimoine culturel de Tłıchǫ Wenek'e, de la zone d'utilisation traditionnelle de Tłıchǫ Wenek'e, et de la zone de gestion de l'habitat de Tłıchǫ Wenek'e aux Territoires du Nord-Ouest;
 - Plus de 800 km² ajouté des Îles du Chenal du Nord – le parc provincial La Cloche en Ontario;
 - Plus de 660 km² de plus de 140 aires protégées privées ajoutées par Conservation de la nature Canada en Alberta, en Colombie Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, et en Saskatchewan.

Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2025



[Données pour la Figure 5](#)

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Chaque province et territoire prévoit de réserver des aires à des fins de conservation. Par rapport à l'année précédente, les provinces et territoires suivants ont augmenté les aires terrestres conservées :

- Les Territoires du Nord-Ouest, de 15,9 % à 17,6 %;
- La Nouvelle-Écosse, de 13,7 % à 14,4 %;
- L'Ontario, de 10,9 % à 11,2 %;
- L'Île-du-Prince-Édouard, de 5,4 % à 5,6 %;
- Le Nouveau-Brunswick, de 10,3 % à 10,4 %; et
- La Colombie-Britannique, de 19,9 % à 20,0 %.

Un nombre croissant d'aires menées par les Autochtones, incluant les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), ont été établies. Des exemples récents incluent :

- APCA de la Confédération des Mi'kmaq continentaux, de la Commission de la pêche et de la faune d'Eskatoni, et de l'Institut des ressources naturelles de Unama'ki (2025) en Nouvelle-Écosse;
- Métis Crossing Ranch (2025) et Muskoseya ispikaa'pawew (2024) en Alberta;
- [la réserve de parc national de Pituamkek](#) (2025) à l'Île-du-Prince-Édouard;
- [la zone du patrimoine culturel de Tłjchō Wenek'e, la zone d'utilisation traditionnelle de Tłjchō Wenek'e, et la zone de gestion de l'habitat de Tłjchō Wenek'e](#) (2025) aux Territoires du Nord-Ouest (en anglais seulement);
- [le refuge marin Gwaxdlala/Nalaxdlala \(Lull/Hoeya\)](#) (2023) de la biorégion du plateau nord en Colombie-Britannique.

Les APCA sont des terres et des eaux où les peuples autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce à la gouvernance, aux lois et aux connaissances autochtones.⁷

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires conservées au Canada présentent la superficie et la proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui sont reconnues comme étant conservées. Les aires conservées sont des terres et des eaux gérées de façon à obtenir des résultats positifs à long-terme pour la conservation de la biodiversité. Elles comprennent les aires protégées, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Le Canada reconnaît les définitions internationales d'une aire protégée ainsi que des AMCEZ ([Unis avec la nature](#) ainsi que les [Directives relatives aux autres mesures de conservation de la biodiversité en milieu marin](#)) et applique la [Norme de protection des aires marines protégées](#) et la [Norme de protection des autres mesures de conservation efficaces par zone \(AMCEZ\)](#).

L'accès aux terres et/ou à l'eau et leur utilisation à l'intérieur d'une aire protégée sont restreints, principalement dans le but de conserver la nature (par exemple, un parc, une aire de conservation ou une réserve faunique). Les AMCEZ sont également gérées à long terme de manière à assurer la conservation efficace de la biodiversité, mais elles ne sont pas des aires protégées.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

La bonne gestion des aires de conservation est un des moyens d'assurer la persévérance à long-terme des populations d'espèces sauvages et leurs habitats. La conservation de l'habitat est une réponse à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. Plus l'étendue de la superficie conservée au Canada augmente, plus l'étendue des terres et des eaux échappant aux aménagements directs de terrain augmente, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques, la pollinisation et une meilleure santé humaine.

⁷ L'initiative en route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada](#).

Initiatives connexes

Ces indicateurs sont utilisés aux fins de rapport sur la [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#) par rapport aux cibles :

- Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. Les données les plus récentes disponibles montrent qu'à la fin de 2025, 15,5 % des zones côtières et marines du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce aux aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 11,4 % dans des aires protégées.
- Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,7 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. Les données les plus récentes disponibles montrent que, à la fin de 2025, 14,0 % des zones terrestres et des eaux intérieures du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 12,9 % dans des aires protégées.

Les indicateurs suivent également le progrès de la Cible 3 de la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#) : « Aires protégées et de conservation (30x30) ». Cette cible est liée à l'Objectif 3 du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) (PDF; 394 ko) : « Assurer et permettre que d'ici 2030, au moins 30 % des eaux terrestres, intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient efficacement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien connectés et gouvernés équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus larges, tout en garantissant que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, est pleinement compatible avec les objectifs de conservation, reconnaissant et respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels ».

De plus, ces indicateurs contribuent aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Ils sont liés à l'objectif 14, Vie aquatique et à la cible 14.5, « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ». Ils sont également liés à l'objectif 15, Vie terrestre et à la cible 15.1, « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

Indicateurs connexes

L'indicateur sur la [Capacité du paysage agricole à soutenir la faune](#) fournit une mesure de l'aptitude de terres agricoles à servir d'habitat pour les vertébrés terrestres.

L'indicateur sur l'[Étendue des milieux humides au Canada](#) présente l'étendue ou la superficie connue actuelle des terres humides au Canada à l'échelle nationale ainsi que par écozone et par écorégions.

L'indicateur sur l'[Intégrité écologique des parcs nationaux](#) résume l'état des parcs nationaux, un élément important du réseau d'aires conservées au Canada.

L'indicateur sur les [Tendances mondiales des aires conservées](#) compare les aires conservées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données proviennent de la [base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (BDCAPC). Les données des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des gouvernements

autochtones, des gouvernements locaux, des organisations non-gouvernementales, et des propriétaires fonciers privés sont compilées par Environnement et Changement climatique Canada.

Complément d'information

Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone

Les aires conservées sont composées des aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

Les aires protégées sont déterminées conformément à leur [définition internationale](#) (en anglais seulement) telle que définie par L'Union internationale pour la conservation de la nature : « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) sont les aires déterminées conformément à la définition de la Convention sur la biodiversité : « une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique ».⁸ Le Canada met en œuvre la définition des AMCEZ de la Convention sur la biodiversité d'une manière qui reflète les circonstances nationales. Des conseils pour évaluer les sites en tant qu'aires protégées ou OECM au Canada sont fournis par le biais de l'outil d'aide à la décision d'En route vers l'objectif 1 du Canada.⁹ Des directives pour l'évaluation des AMCEZ marines fédérales sont fournies par le biais des [directives relatives aux AMCEZ marines](#).

Au Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada exercent des mandats distincts, mais complémentaires, en ce qui concerne l'établissement d'aires marines protégées :

- les [zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans](#) (Pêches et Océans Canada) sont les parties de l'océan qui sont protégées juridiquement et gérées afin d'atteindre la conservation à long-terme de la nature. Ceci peut inclure la protection des espèces marines pêchées, en voie de disparition ou menacées, ainsi que des habitats uniques et des aires riches en productivité biologique ou en biodiversité;
- les [aires marines nationales de conservation](#) (Parcs Canada) sont établies dans le but de conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir au public des possibilités d'éducation et d'agrément;
- les [réserves nationales de faune](#) (Environnement et Changement climatique Canada) sont établies et gérées afin de conserver les habitats pour le rétablissement des espèces en péril et la conservation des oiseaux migrateurs. Les [refuges d'oiseaux migrateurs](#) sont également gérés afin de soutenir la protection des oiseaux migrateurs au moyen de la réglementation de la chasse et des activités qui peuvent toucher les habitats.

Les aires établies par ces ministères, ainsi que celles établies par les provinces et les territoires, contribuent au [réseau de conservation](#). L'objectif principal de ce réseau est d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, de sa fonction écosystémique et de ses caractéristiques naturelles particulières.

Les différentes organisations conservent les aires à des fins différentes¹⁰ et contrôlent la quantité d'activité humaine (comme le transport, la pêche ou les loisirs) permise. Les mesures de conservation marine comprennent un large éventail d'activités de gestion et d'intendance. On peut citer comme exemples le soutien au rétablissement des espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des

⁸ Convention sur la diversité biologique (2018) [Décision 14/8 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique](#).

⁹ L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada. Appendice 2 Définition pancanadienne pour la reconnaissance et la déclaration d'autres mesures de conservation efficaces par zone](#).

¹⁰ [Le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des océans](#) (PDF; 472 ko) et [le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans](#) (PDF; 507 ko).

espèces envahissantes aquatiques, ainsi que le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

Description des données

La BDCAPC contient des données consolidées provenant de diverses autorités déclarantes, y compris les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, les gouvernements autochtones, les gouvernements locaux, les organisations non-gouvernementaux, et les propriétaires fonciers privés. Une fois par an, ces fournisseurs de données présentent des données géospatiales et complémentaires à propos des aires conservées relevant de leur contrôle administratif. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Les données comprennent le nom de l'aire, son emplacement géospatial, ses limites, sa superficie officielle, le biome (terrestre et marin), la catégorie de gestion de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'autorité compétente responsable de la gestion et la date de protection,¹¹ entre autres renseignements.

Si les renseignements ne s'appliquent pas à une aire conservée en entier, celle-ci est divisée en zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie ultérieurement sera considérée comme une aire qui a plusieurs zones, ayant chacune ses dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les eaux douces sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires conservées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

Des travaux en cours visent à obtenir et à intégrer des données sur les aires protégées privées ainsi que sur les aires conservées autrement que par des moyens officiels de [protection](#) (en anglais seulement).

Aires des autorités compétentes

- Pour le Canada et pour toutes les provinces et tous les territoires sauf le Québec : Ressources naturelles Canada (2005) [Centre canadien de télédétection](#) et Statistique Canada (2012) [Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire](#).
- Pour le Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.
- Pour le territoire marin du Canada : Pêches et Océans Canada (2013) analyse ministérielle fondée sur les [Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000](#), limites administratives (Ressources naturelles Canada, 2009).

Frontières nationales

- Ressources naturelles Canada (2019) [Limites administratives au Canada – Série CanVec – Entités administratives](#).

Écozones et écorégions

- Environnement et Changement climatique Canada (2019) [Cadre écologique terrestre canadien](#)
- Les écozones marines sont basées sur Pêches et Océans Canada (2016) [Biorégions marines fédérales](#) (Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056).

Méthodes

On estime la superficie conservée au moyen d'une analyse géographique fondée sur les limites déclarées, en tenant compte des chevauchements. Des estimations sont formulées séparément pour les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

¹¹ Les aires protégées et les AMCEZ sont comptabilisées dans l'année de leur reconnaissance et non dans l'année de leur création. Veuillez-vous référer aux [Changements récents](#) pour plus d'informations sur la date de protection.

Complément d'information

Calculer la superficie conservée au Canada

La [base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (BDCAPC) renferme des renseignements sur la date de protection (ou de conservation) de chaque zone. Pour les zones qui ont été délistées, les enregistrements sont transférés dans la base de données « Retirées ».

Pour estimer la tendance des aires terrestres protégées au fil du temps :

1. Tous les polygones représentant les aires terrestres protégées qui étaient protégées en 1990 ou auparavant ont été sélectionnés dans la base de données;
2. Les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un polygone (élimination des chevauchements), et l'aire totale du polygone a été calculée à l'aide de la projection conique équivalente d'Albers;
3. Le processus a été répété pour chaque année ultérieure. Les aires retirées de la liste ont été soustraites de l'analyse à partir de l'année de leur retrait;
4. Les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin que soit déterminée la proportion protégée.

Les mêmes étapes ci-dessus ont été suivies pour estimer la superficie marine protégée et ont été répétées pour les AMCEZ, tant dans les aires terrestres que marines. La superficie totale conservée a été calculée en faisant la somme de la superficie protégée et de la superficie d'AMCEZ.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

La BDCAPC comprend des renseignements sur la province ou le territoire où se situe l'aire conservée. Les polygones pour chaque l'aire terrestres dans une province ou un territoire ont été combinés en un seul polygone pour calculer la superficie. L'analyse a été répétée pour les AMCEZ terrestres.

Des chevauchements entre les provinces et les territoires peuvent se produire en raison des saisies de données par plusieurs intervenants pendant la collecte de données. Ces chevauchements ont été pris en compte dans le tableau. Aux endroits où les aires protégées et les AMCEZ se chevauchent, seule l'aire protégée a été incluse dans le total.

Aires terrestres et marines conservées, par fournisseurs de données

La BDCAPC comprend également des renseignements sur les organisations qui rapportent chacune des aires conservées terrestre ([Tableau 1](#)) et marine ([Tableau 2](#)). La superficie totale de chaque fournisseur de données est calculée en combinant les polygones des aires protégées en un seul polygone. Une analyse supplémentaire a ensuite été effectuée pour estimer séparément la superficie des AMCEZ. Aux endroits où les aires protégées et les AMCEZ se chevauchent, seule l'aire protégée a été incluse dans le total. Des chevauchements entre les fournisseurs de données peuvent se produire et ont été pris en considération dans le tableau.

Tableau 1. Aires terrestres conservées, par fournisseur de données, Canada, 2025

Fournisseurs de données	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial et territorial	819 520	115 030	934 550
Québec	255 725	34	255 758
Colombie-Britannique	142 651	38 275	180 926
Territoires du Nord-Ouest	43 817	63 145	106 962
Ontario	104 873	49	104 922
Yukon	65 655	1	65 656
Manitoba	57 766	231	57 997
Saskatchewan	44 727	13 125	57 852

Fournisseurs de données	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Alberta	46 586	0	46 586
Nunavut	39 029	0	39 029
Nouveau-Brunswick	6 813	50	6 863
Nouvelle-Écosse	6 320	24	6 344
Terre-Neuve-et-Labrador	5 341	31	5 372
Île-du-Prince-Édouard	217	66	282
Sous-total fédéral	473 533	451	473 984
Parcs Canada	353 090	433	353 523
Environnement et Changement climatique Canada	120 005	2	120 007
Commission de la Capitale Nationale	439	5	443
Ressources naturelles Canada	0	6	6
Transport Canada	0	3	3
Conseil national de recherches Canada	0	1	1
Agence des services frontaliers du Canada	0	<1	<1
Conservation de la Nature Canada	4 226	131	4 357
Canards Illimités Canada	1 588	0	1 588
District régional de la capitale de la Colombie-Britannique	133	206	339
Institut Miistakis	140	5	145
J.D. Irving Limited	0	111	111
BC Nature	104	4	108
District régional de Central Okanagan	19	2	21
Zone de conservation d'Ann et Sandy Cross	19	0	19
Première Nation de Pheasant Rump Nakota	0	18	18
Manitoba Habitat Conservancy	10	0	10
Otipemisiwak Métis Government	5	0	5
Howe Sound Biosphere Region Initiative Society	1	0	1
Mount Arrowsmith Biosphere Region Research Institute	<1	0	<1
Biomes Nordiques LTD	0	<1	<1

Fournisseurs de données	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Correction tenant compte des chevauchements parmi les fournisseurs de données	-14 138	-340	-14 478
Total général	1 285 161	115 618	1 400 780

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les chiffres ayant été arrondis leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau 2. Aires marines conservées, par fournisseur de données, Canada, 2025

Fournisseur de données	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	23 919	0	23 919
Québec	19 000	0	19 000
Colombie-Britannique	4 666	0	4 666
Provinces de l'Atlantique	173	0	173
Manitoba	80	0	80
Sous-total fédéral	637 679	244 781	882 461
Pêches et Océans Canada	484 437	244 781	729 219
Parcs Canada	122 117	0	122 117
Environnement et Changement climatique Canada	31 125	0	31 125
Correction tenant compte des chevauchements parmi les fournisseurs de données	-4 202	-8 215	-12 417
Total général	657 396	236 566	893 963

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Aires conservées, par aire écologique

La DBCAPC ne contient pas de renseignements sur les aires écologiques. La superficie conservée dans chaque écozone et écorégion a été estimée au moyen d'une analyse géospatiale. Toutefois, les limites des écozones et des écorégions nationales sont plus générales que celles des aires conservées locales, ce qui pourrait influencer sur les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les polygones des aires marines de conservation qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres conservées qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche.

Pour être cohérent avec la projection utilisée dans la DBCAPC, la couche écozone a été reprojetée en conique équivalente d'Albers. La superficie totale de chaque écozone a ensuite été calculée à partir de

ses limites géospatiales. La superficie de l'écozone des plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

La même méthodologie a été utilisée pour calculer la superficie conservée dans les écorégions.

Changements récents

Depuis 2021, la DBCAPC comptabilise les aires protégées et les AMCEZ dans l'année de leur reconnaissance plutôt que dans l'année de leur création, comme c'était le cas auparavant.

Mises en garde et limites

En 2018, le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation a été converti en une banque de données appelée la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (DBCAPC), qui a été officiellement intégrée à Environnement et Changement climatique Canada.

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour. L'exhaustivité de la DBCAPC est constamment améliorée à mesure que les aires conservées existantes sont examinées et ajoutées à la DBCAPC, le cas échéant. Les informations sur la date de protection des sites dont les dates n'ont pas été déclarées auparavant peuvent influencer les calculs de tendance.

Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site est qualifié d'espace protégé ou AMCEZ. Les totaux d'une année précédente peuvent changer à mesure que les données sont mises à jour.

Il faut rester prudent dans les comparaisons avec les rapports précédents, car la qualité et l'exhaustivité des données sont en amélioration constante. La protection privée de terres et les AMCEZ contribuent à l'objectif canadien, mais bon nombre de ces mesures ne sont pas encore prises en compte dans la DBCAPC.

Complément d'information

La superficie protégée ou conservée calculée à l'aide des limites des polygones peut différer de la « superficie officielle » indiquée dans la [DBCAPC](#).

Les fournisseurs de données sont responsables de la précision et de l'exhaustivité des sources de données. Les travaux des autorités compétentes dans les aires terrestres et marines sont guidés par le rapport fédéral, provincial et territorial [Unis avec la nature](#). Pour ces aires, les documents d'orientation et les [outils d'aide à la prise de décisions](#) ont été adaptés à partir des documents du [Conseil canadien des aires écologiques](#) et en collaboration avec celui-ci. Néanmoins, on peut s'attendre à certaines différences dans l'approche adoptée par les organisations pour reconnaître les aires protégées et les AMCEZ.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées ou conservées (« déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la DBCAPC. Les aires déclassées ou retirées de la liste sont comptées à partir de leur date d'établissement jusqu'à leur date de retrait de la liste.

Les limites complexes telles que les côtes et les aires écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les écozones ou les écorégions n'ont pas de limites nettes. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises. Le décalage entre les aires conservées, cartographiées de manière très détaillée, et les cadres géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison des incertitudes relatives aux mesures inhérentes à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires conservées terrestres et marines; ces chevauchements n'ont pas été pris en compte.

Les écozones et les écorégions font partie des cadres écologiques et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté. Les mises à jour de 2019 des cadres des écozones et des écorégions ont été réalisées dans le but de rendre compte de la représentation écologique pour l'initiative [En route vers l'objectif 1 du Canada](#), et ne représentent pas une mise à jour officielle du cadre écologique national de 1995. Bien que le cadre de 2019 contienne les informations les plus récentes des fournisseurs de données, il convient de noter qu'une méthodologie différente a été utilisée par chaque

fournisseur de données pour déterminer les limites des écozones et des écorégions et que cette couche nationale peut différer des couches provinciales et territoriales.

La protection est une désignation, et les indicateurs ne fournissent pas d'information sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire conservée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité de l'aire.

Ressources

Références

Commissaire à l'Environnement et au Développement Durable (2025) [L'établissement des aires protégées terrestres](#). Consulté le 30 avril 2026.

Commissaire à l'Environnement et au Développement Durable (2025) [L'établissement des aires protégées marines](#). Consulté le 30 avril 2026.

Conseil canadien des aires écologiques Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature 2008. Article périodique du CCAE n° 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ontario, 66 p.

Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#). Consulté le 30 avril 2026.

Environnement et changement climatique Canada (2026) [Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature](#). Consulté le 30 avril 2026.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada](#).

Pêches et Océans Canada (2010) [Compte rendu du processus de consultation scientifique national pour la formulation d'orientations en vue de l'élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes; 15-16 juin 2009](#). Secrétariat canadien de consultation scientifique, Compte rendu 2009/039.

Pêches et Océans Canada (2022) [Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada](#). Consulté le 30 avril 2026.

Pêches et Océans Canada (2022) [Directives relatives aux AMCEZ en milieu marin \(2022\) du gouvernement du Canada](#).

Stolton S, Shadie P et Dudley N (2013) [Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types](#) (volume combiné) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2.

Renseignements connexes

[Atlas de la planification marine du Canada](#)

[Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#)

[Canada Conservation](#)

[Carte interactive des aires protégées au Québec](#)

[Conseil canadien des aires écologiques](#)

[Convention sur la diversité biologique](#) (en anglais seulement)

[Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (PDF; 394 ko)

[Protected Planet](#) (en anglais seulement)

[Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#)

[Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature](#)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2025

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
1990	440 565	4,4	440 565	4,4	17 251	0,3	17 251	0,3
1991	441 093	4,4	441 093	4,4	17 272	0,3	17 272	0,3
1992	456 433	4,6	456 433	4,6	17 697	0,3	17 697	0,3
1993	471 348	4,7	471 348	4,7	17 943	0,3	17 943	0,3
1994	474 875	4,8	474 875	4,8	17 948	0,3	17 948	0,3
1995	506 085	5,1	506 085	5,1	19 716	0,3	19 716	0,3
1996	524 298	5,3	524 298	5,3	20 576	0,4	20 576	0,4
1997	532 929	5,3	532 929	5,3	20 599	0,4	20 599	0,4
1998	559 962	5,6	559 962	5,6	22 580	0,4	22 580	0,4
1999	583 134	5,8	583 134	5,8	22 813	0,4	22 813	0,4
2000	592 263	5,9	592 263	5,9	22 915	0,4	22 915	0,4
2001	620 373	6,2	620 373	6,2	22 948	0,4	22 948	0,4
2002	627 729	6,3	627 729	6,3	23 151	0,4	23 151	0,4
2003	679 081	6,8	679 081	6,8	26 283	0,5	26 283	0,5
2004	690 426	6,9	690 426	6,9	28 681	0,5	28 681	0,5
2005	713 933	7,2	713 933	7,2	30 109	0,5	30 109	0,5
2006	720 784	7,2	720 784	7,2	30 459	0,5	30 459	0,5
2007	734 763	7,4	734 763	7,4	30 653	0,5	30 653	0,5
2008	785 085	7,9	785 085	7,9	39 549	0,7	39 549	0,7
2009	816 530	8,2	816 530	8,2	40 103	0,7	40 103	0,7
2010	828 058	8,3	828 058	8,3	49 291	0,9	49 291	0,9
2011	854 029	8,6	854 029	8,6	49 377	0,9	49 377	0,9
2012	895 762	9,0	895 762	9,0	49 378	0,9	49 378	0,9
2013	930 528	9,3	930 528	9,3	50 026	0,9	50 026	0,9
2014	933 265	9,3	933 265	9,3	50 026	0,9	50 026	0,9
2015	996 913	10,0	996 913	10,0	52 576	0,9	52 576	0,9
2016	1 002 418	10,0	1 002 418	10,0	54 934	1,0	54 934	1,0
2017	1 005 944	10,1	1 005 944	10,1	61 707	1,1	261 956	4,6
2018	1 072 620	10,7	1 109 984	11,1	73 164	1,3	273 413	4,8
2019	1 111 564	11,1	1 190 773	11,9	511 815	8,9	712 067	12,4

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
2020	1 193 803	12,0	1 272 825	12,7	524 363	9,1	716 467	12,5
2021	1 238 627	12,4	1 330 482	13,3	524 364	9,1	716 467	12,5
2022	1 245 095	12,5	1 337 021	13,4	524 364	9,1	760 443	13,2
2023	1 257 795	12,6	1 350 239	13,5	524 364	9,1	760 464	13,2
2024	1 280 840	12,8	1 373 389	13,8	657 382	11,4	893 483	15,5
2025	1 285 161	12,9	1 400 780	14,0	657 396	11,4	893 963	15,5

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Au Canada, les AMCEZ marines et terrestres ont été officiellement reconnues comme des stratégies politiques en 2017 et 2018, respectivement. Elles ont été incluses à la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (BDCAPC), même si les mesures peuvent avoir été établies dans les années précédentes. Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site a été signalé et reconnu comme aire protégée ou AMCEZ dans la BDCAPC. Au fur et à mesure de sa mise à jour, lorsque les limites d'une aire conservée changent, la date d'établissement déclarée peut également changer. Pour cette raison, l'analyse d'une année à l'autre doit être faite avec prudence. Pour plus d'information sur les changements récents et la définition des aires protégées et des AMCEZ, veuillez-vous référer aux [Sources des données et méthodes](#). Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km²), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km². Les chevauchements entre les aires protégées et les AMCEZ ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2025

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère Arctique	CL01	229 513	51 951	22,6	0	51 951	22,6
Nord de l'Arctique	CL02	1 479 561	105 909	7,2	0	105 909	7,2
Sud de l'Arctique	CL03	958 299	188 543	19,7	6 779	195 321	20,4
Taïga des plaines	CL04	553 374	61 138	11,0	25 615	86 753	15,7
Taïga du bouclier	CL05	1 322 962	170 456	12,9	17 559	188 015	14,2
Bouclier boréal	CL06	1 902 001	223 291	11,7	126	223 417	11,7
Maritime de l'Atlantique	CL07	110 590	12 957	11,7	276	13 233	12,0
Plaines à forêts mixtes	CL08	115 395	3 411	3,0	208	3 619	3,1
Plaines boréales	CL09	780 010	66 663	8,5	5 036	71 699	9,2
Prairies	CL10	464 422	19 213	4,1	9 821	29 034	6,3
Cordillère montagnarde	CL11	436 791	85 286	19,5	16 878	102 164	23,4
Maritime du Pacifique	CL12	217 022	53 478	24,6	7 647	61 124	28,2
Cordillère boréale	CL13	557 860	96 654	17,3	9 804	106 458	19,1

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Taïga de la cordillère	CL14	231 266	56 740	24,5	10 545	67 285	29,1
Plaines hudsoniennes	CL15	348 406	50 587	14,5	0	50 587	14,5
Toundra de la cordillère	CL16	28 887	13 796	47,8	3 197	16 993	58,8
Hautes terres de l'Atlantique	CL17	93 012	6 453	6,9	42	6 495	7,0
Plateaux semi-arides	CL18	56 464	5 486	9,7	2 085	7 571	13,4
Détroit de Géorgie	CW19	8 969	452	5,0	32	485	5,4
Plate-forme Sud	CW20	28 158	787	2,8	0	787	2,8
Haute mer du Pacifique	CW21	315 724	143 467	45,4	0	143 467	45,4
Plate-forme Nord	CW22	101 663	16 680	16,4	487	17 167	16,9
Bassin Arctique	CW23	752 053	284 092	37,8	0	284 092	37,8
Arctique de l'Ouest	CW24	539 807	12 085	2,2	0	12 085	2,2
Archipel Arctique	CW25	268 792	38 922	14,5	0	38 922	14,5
Arctique de l'Est	CW26	782 636	115 271	14,7	58 791	174 062	22,2
Complexe de la baie d'Hudson	CW27	1 244 670	8 782	0,7	0	8 782	0,7
Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	CW28	1 041 588	12 577	1,2	110 895	123 472	11,9
Plate-forme Scotian	CW29	416 296	6 000	1,4	58 648	64 648	15,5
Golfe du Saint-Laurent	CW30	246 648	18 282	7,4	7 714	25 995	10,5
Grands Lacs	CW31	89 326	13 149	14,7	2	13 151	14,7

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2025

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Calottes glaciaires Ellesmere et Devon	CL01R01	113 244	14 118	12,5	0	14 118	12,5
Chaîne de Baffin	CL01R02	87 928	27 592	31,4	0	27 592	31,4
Basses terres des côtes de l'île de Baffin	CL01R03	9 159	476	5,2	0	476	5,2
Chaîne Torngat	CL01R04	19 182	9 764	50,9	0	9 764	50,9
Chaîne Ellesmere	CL02R01	53 112	6 199	11,7	0	6 199	11,7
Collines Eureka	CL02R02	75 769	15 492	20,4	0	15 492	20,4
Îles Polar	CL02R03	21 353	0	0,0	0	0	0,0
Basses terres de Sverdrup	CL02R04	28 971	0	0,0	0	0	0,0
Plateau de Lancaster	CL02R05	102 430	78	0,1	0	78	0,1
Haut Arctique	CL02R06	25 939	3 684	14,2	0	3 684	14,2
Haute terre centrale de Melville	CL02R07	15 210	0	0,0	0	0	0,0
Plateau des îles Parry	CL02R08	43 593	12 266	28,1	0	12 266	28,1
Mi-Arctique Ouest	CL02R09	42 701	26 588	62,3	0	26 588	62,3
Mi-Arctique Est	CL02R10	91 488	362	0,4	0	362	0,4
Bas Arctique Nord	CL02R11	9 859	859	8,7	0	859	8,7
Monts Shaler	CL02R12	26 327	0	0,0	0	0	0,0
Basses terres du golfe Amundsen	CL02R13	49 141	22	<0,1	0	22	<0,1
Basses terres de l'île Victoria	CL02R14	123 129	0	0,0	0	0	0,0
Basses terres de l'île Prince-de-Galles	CL02R15	17 150	0	0,0	0	0	0,0
Plateau de la presqu'île Boothia	CL02R16	35 701	0	0,0	0	0	0,0
Plaine du golfe de Boothia	CL02R17	24 426	13	0,1	0	13	0,1
Plateau de la péninsule Borden	CL02R18	31 473	11 822	37,6	0	11 822	37,6
Plateau de la presqu'île Melville	CL02R19	111 290	11	<0,1	0	11	<0,1
Hautes terres de l'île de Baffin	CL02R20	79 703	1 597	2,0	0	1 597	2,0
Plateau de la baie Wager	CL02R21	250 876	18 440	7,4	0	18 440	7,4
Plaine du bassin de la rivière Foxe	CL02R22	56 549	6 914	12,2	0	6 914	12,2
Péninsule Meta Incognita	CL02R23	77 447	1 223	1,6	0	1 223	1,6

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Hautes terres de Pangnirtung	CL02R24	34 271	40	0,1	0	40	0,1
Bas-plateau de la péninsule Hall	CL02R25	35 389	0	0,0	0	0	0,0
Bas-plateau de Baffin	CL02R26	16 265	302	1,9	0	302	1,9
Plaine côtière du Yukon	CL03R01	4 652	4 610	99,1	0	4 610	99,1
Basses terres Ouest	CL03R02	24 729	1 436	5,8	0	1 436	5,8
Basses terres centrales	CL03R03	14 847	337	2,3	0	337	2,3
Basses terres de l'Est	CL03R04	5 112	101	2,0	0	101	2,0
Hautes terres de l'Est	CL03R05	22 546	16 696	74,1	0	16 696	74,1
Collines Coronation	CL03R06	77 972	2 085	2,7	3 658	5 744	7,4
Collines de Bathurst	CL03R07	8 986	1	<0,1	0	1	<0,1
Hautes terres du lac Takijua	CL03R08	126 102	1 543	1,2	915	2 457	1,9
Basses terres du golfe de la Reine-Maud	CL03R09	66 172	43 449	65,7	0	43 449	65,7
Basses terres de Chantrey Inlet	CL03R10	21 959	2 163	9,9	0	2 163	9,9
Basses terres du lac Garry	CL03R11	98 928	29 030	29,3	2 206	31 236	31,6
Plaine de la rivière Back	CL03R12	33 117	14 974	45,2	0	14 974	45,2
Plaines et hautes terres du lac Dubawnt	CL03R13	54 322	14 869	27,4	0	14 869	27,4
Hautes terres de la rivière Maguse	CL03R14	78 598	257	0,3	0	257	0,3
Plaine de l'île Southampton	CL03R15	37 903	1 463	3,9	0	1 463	3,9
Îles Ottawa	CL03R16	410	0	0,0	0	0	0,0
Îles Belcher	CL03R17	3 214	13	0,4	0	13	0,4
Péninsule d'Ungava	CL03R18	240 236	39 313	16,4	0	39 313	16,4
Massif du Labrador septentrional	CL03R19	38 496	16 201	42,1	0	16 201	42,1
Delta du Mackenzie	CL04R01	9 373	0	0,0	130	130	1,4
Plaines du Nord bas subarctique	CL04R02	55 550	8 751	15,8	2 236	10 987	19,8
Hautes terres du Nord	CL04R03	54 532	808	1,5	6 948	7 756	14,2
Plaines du Nord haut subarctique	CL04R04	82 597	666	0,8	1 461	2 127	2,6
Hautes terres centrales	CL04R05	38 262	3 307	8,6	4 325	7 632	19,9
Hauts plateaux centraux	CL04R06	17 973	109	0,6	16	125	0,7

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plaines centrales	CL04R07	20 851	1 128	5,4	3 236	4 363	20,9
Plaine du Lac Grandin	CL04R08	26 097	1 317	5,0	5 722	7 039	27,0
Hautes terres centrales Ouest	CL04R09	10 647	683	6,4	0	683	6,4
Plaine du Mackenzie	CL04R10	18 388	1 439	7,8	0	1 439	7,8
Plaine Bulmer	CL04R11	17 255	1 370	7,9	279	1 650	9,6
Plateau Horn	CL04R12	9 404	6 946	73,9	0	6 946	73,9
Plaines du Grand lac des Esclaves	CL04R13	15 877	116	0,7	736	852	5,4
Hautes terres du Nord de l'Alberta	CL04R14	31 212	481	1,5	527	1 008	3,2
Hautes terres du Sud	CL04R15	15 675	0	0,0	0	0	0,0
Forêt mixte Nord	CL04R16	92 264	24 663	26,7	0	24 663	26,7
Hautes terres boréales inférieures Nord	CL04R17	11 745	1 926	16,4	0	1 926	16,4
Subarctique boréal	CL04R18	14 006	5 844	41,7	0	5 844	41,7
Basses-terres de la rivière des Esclaves	CL04R19	11 667	1 583	13,6	0	1 583	13,6
Haut subarctique Ouest	CL05R01	60 726	3 173	5,2	3 337	6 510	10,7
Bas subarctique Nord	CL05R02	58 734	4 831	8,2	6 661	11 493	19,6
Haut boréal	CL05R03	111 755	15 047	13,5	7 535	22 582	20,2
Plaine des Esclaves	CL05R04	7 579	11	0,1	0	11	0,1
Hautes terres du lac Selwyn	CL05R05	196 275	22 463	11,4	0	22 463	11,4
Hautes terres de la rivière Kazan	CL05R06	183 946	24 007	13,1	0	24 007	13,1
Collines La Grande	CL05R07	171 951	48 760	28,4	0	48 760	28,4
Plateau central du Nord-du-Québec	CL05R08	177 618	28 918	16,3	0	28 918	16,3
Plateau McPhayden	CL05R09	9 461	7	0,1	0	7	0,1
Bassin de la baie d'Ungava	CL05R10	109 785	13 344	12,2	25	13 369	12,2
Kingurutik-Fraser	CL05R11	52 915	11	<0,1	0	11	<0,1
Landes côtières	CL05R12	13 520	856	6,3	0	856	6,3
Michikamau-Smallwood	CL05R13	86 549	1 531	1,8	0	1 531	1,8
Nipishish-Goose	CL05R14	23 259	0	0,0	0	0	0,0
Rivière Mécatina	CL05R15	41 289	2	0,0	0	2	0,0

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plateau Eagle – Montagnes Mealy	CL05R16	17 599	7 496	42,6	0	7 496	42,6
Plaine de l'Athabasca	CL06R01	87 467	6 466	7,4	<1	6 466	7,4
Hautes terres de la rivière Churchill	CL06R02	196 603	11 598	5,9	36	11 634	5,9
Hautes terres de la rivière Hayes	CL06R03	131 805	4 697	3,6	0	4 697	3,6
Lac Big Trout	CL06R04	146 897	5 611	3,8	0	5 611	3,8
Lac St-Joseph	CL06R05	91 057	25 600	28,1	0	25 600	28,1
Lac Wabigoon	CL06R06	75 331	15 681	20,8	0	15 681	20,8
Lac des Bois	CL06R07	16 390	764	4,7	0	764	4,7
Lac Nipigon	CL06R08	89 192	15 175	17,0	0	15 175	17,0
Rivière Pigeon	CL06R09	20 468	5 184	25,3	0	5 184	25,3
Basses terres de l'Abitibi	CL06R10	211 625	23 220	11,0	1	23 220	11,0
Lac Temagami	CL06R11	41 758	6 422	15,4	0	6 422	15,4
Baie Georgienne	CL06R12	74 501	8 518	11,4	55	8 572	11,5
Hautes terres de Mistassini	CL06R13	97 165	22 563	23,2	0	22 563	23,2
Hautes terres des Laurentides méridionales	CL06R14	158 761	15 026	9,5	3	15 029	9,5
Hautes terres des Laurentides centrales	CL06R15	205 129	27 499	13,4	<1	27 499	13,4
Lac Melville	CL06R16	17 668	461	2,6	0	461	2,6
Rivière Paradise	CL06R17	17 160	1 901	11,1	0	1 901	11,1
Plateau de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord	CL06R18	104 282	17 076	16,4	<1	17 077	16,4
Île d'Anticosti	CL06R19	7 937	2 293	28,9	0	2 293	28,9
Terres arides du détroit de Belle-Isle	CL06R20	1 783	42	2,3	0	42	2,3
Forêt de la péninsule Nord	CL06R21	8 508	503	5,9	0	503	5,9
Terres arides Long Range	CL06R22	16 589	1 599	9,6	0	1 599	9,6
Forêt de l'ouest de Terre-Neuve	CL06R23	9 874	569	5,8	0	569	5,8
Forêt centrale de Terre-Neuve	CL06R24	28 731	570	2,0	0	570	2,0
Forêt de la côte Nord	CL06R25	5 483	133	2,4	31	164	3,0

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Landes des Maritimes	CL06R26	37 734	4 054	10,7	0	4 054	10,7
Forêt d'Avalon	CL06R27	555	19	3,4	0	19	3,4
Terres arides hyperocéaniques de l'Est	CL06R28	1 545	47	3,0	0	47	3,0
Basses terres de la vallée	CL07R01	20 310	1 723	8,5	49	1 772	8,7
Basses terres de l'Est	CL07R02	39 021	3 257	8,3	24	3 281	8,4
Basses terres du Grand Lac	CL07R03	3 780	299	7,9	11	310	8,2
Bas-plateau central Est	CL07R04	1 408	272	19,3	<1	272	19,3
Côte de la baie de Fundy	CL07R05	3 633	423	11,6	54	477	13,1
Île-du-Prince-Édouard	CL07R06	5 932	252	4,3	65	318	5,4
Îles-de-la-Madeleine	CL07R07	232	28	11,9	0	28	11,9
Hautes terres d'Avalon	CL07R08	4 793	517	10,8	13	530	11,1
Basses terres triassiques	CL07R09	1 367	4	0,3	0	4	0,3
Meguma intérieur de l'Ouest	CL07R10	17 129	3 123	18,2	<1	3 123	18,2
Meguma intérieur de l'Est	CL07R11	6 136	885	14,4	0	885	14,4
Hautes terres du Cap-Breton	CL07R12	2 460	1 308	53,2	0	1 308	53,2
Taïga du Cap-Breton	CL07R13	302	227	75,2	0	227	75,2
Côte de l'Atlantique	CL07R14	4 088	639	15,6	59	698	17,1
Basses terres du fleuve Saint-Laurent	CL08R01	44 124	1 731	3,9	74	1 805	4,1
Lac Simcoe	CL08R02	49 405	1 370	2,8	132	1 501	3,0
Lac Érié – Lac Ontario	CL08R03	21 865	310	1,4	3	313	1,4
Plateau Muskwa	CL09R01	26 169	857	3,3	1	858	3,3
Hautes terres mi-boréales	CL09R02	307 570	40 128	13,0	2 142	42 270	13,7
Hautes terres boréales inférieures Sud	CL09R03	69 089	3 751	5,4	559	4 309	6,2
Hautes terres boréales supérieures	CL09R04	11 894	2 929	24,6	0	2 929	24,6
Forêt mixte sèche	CL09R05	58 592	970	1,7	180	1 149	2,0
Prairie-parc de la rivière Paix	CL09R06	3 122	31	1,0	0	31	1,0
Contreforts inférieurs	CL09R07	51 105	431	0,8	191	622	1,2
Contreforts supérieurs	CL09R08	22 460	592	2,6	44	636	2,8

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Delta Paix-Athabasca	CL09R09	5 539	5 227	94,4	0	5 227	94,4
Transition boréale	CL09R10	91 799	3 485	3,8	1 631	5 116	5,6
Basses terres mi-boréales	CL09R11	92 890	6 408	6,9	284	6 692	7,2
Plaine interlacustre	CL09R12	39 782	1 854	4,7	5	1 859	4,7
Tremblaie-parc	CL10R01	170 223	4 872	2,9	2 102	6 974	4,1
Prairie-parc des contreforts	CL10R02	3 928	347	8,8	2	349	8,9
Fétuque des contreforts	CL10R03	13 642	114	0,8	131	246	1,8
Prairie mixte humide	CL10R04	82 833	3 847	4,6	1 101	4 948	6,0
Herbe mixte	CL10R05	17 599	213	1,2	0	213	1,2
Herbe mixte sèche	CL10R06	133 416	8 719	6,5	5 647	14 366	10,8
Herbes mixtes de cyprès	CL10R07	7 517	276	3,7	837	1 112	14,8
Collines de cyprès montagnarde	CL10R08	309	200	64,8	0	200	64,8
Hautes terres du sud-ouest du Manitoba	CL10R09	2 188	181	8,3	0	181	8,3
Plaine du lac Manitoba	CL10R10	32 768	445	1,4	0	445	1,4
Chaîne Skeena	CL11R01	24 427	882	3,6	524	1 406	5,8
Chaîne Omenica	CL11R02	34 083	2 957	8,7	1 111	4 068	11,9
Bassin du fleuve Fraser	CL11R03	43 017	1 540	3,6	403	1 943	4,5
Centre des Rocheuses canadiennes	CL11R04	37 273	5 749	15,4	2 290	8 039	21,6
Montagnes Hazelton de l'Est	CL11R05	13 535	5 993	44,3	1 098	7 091	52,4
Chaînon Chilcotin	CL11R06	15 784	6 482	41,1	361	6 843	43,4
Plateau du Fraser	CL11R07	82 038	5 191	6,3	6 010	11 201	13,7
Hautes terres du Columbia	CL11R08	29 572	3 219	10,9	2 371	5 589	18,9
Contreforts Selkirk-Bitterroot	CL11R09	7 646	885	11,6	56	942	12,3
Montagnes Columbia du Nord	CL11R10	53 493	12 642	23,6	1 142	13 784	25,8
Sillon des Rocheuses du Sud	CL11R11	8 498	621	7,3	151	772	9,1
Chaînes de transition Purcell	CL11R12	8 108	1 212	14,9	4	1 216	15,0
Ouest des chaînon Continentaux	CL11R13	23 382	6 519	27,9	113	6 632	28,4
Nord de la ligne de partage des eaux	CL11R14	5 916	762	12,9	861	1 623	27,4

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Est des chaînons Continentaux	CL11R15	50 020	30 631	61,2	384	31 015	62,0
Mont Logan	CL12R01	12 925	12 923	100,0	0	12 923	100,0
Monts et glaciers Chugach	CL12R02	2 338	2 338	100,0	0	2 338	100,0
Chaînes frontalières	CL12R03	21 426	1 319	6,2	10	1 329	6,2
Chaînons Nass	CL12R04	27 323	1 292	4,7	1 446	2 738	10,0
Gwaii Haanas	CL12R05	10 049	4 823	48,0	8	4 831	48,1
Trouée côtière	CL12R06	45 187	16 899	37,4	630	17 530	38,8
Ouest de l'île de Vancouver	CL12R07	20 165	3 578	17,7	794	4 372	21,7
Est de l'île de Vancouver	CL12R08	12 333	1 626	13,2	416	2 042	16,6
Bassin Géorgie-Puget	CL12R09	1 668	232	13,9	3	236	14,1
Basses terres continentales	CL12R10	4 290	314	7,3	51	366	8,5
Chaînons du Pacifique	CL12R11	59 317	8 133	13,7	4 287	12 420	20,9
Chaîne Saint-Élie	CL13R01	18 708	15 693	83,9	0	15 693	83,9
Lac Wellesley	CL13R02	3 983	0	0,0	0	0	0,0
Chaîne Ruby-Nisling	CL13R03	18 885	10	0,1	0	10	0,1
Plateau Klondike	CL13R04	36 520	0	0,0	0	0	0,0
Centre du plateau du Yukon	CL13R05	24 030	110	0,5	1	111	0,5
Hautes terres McQuesten	CL13R06	23 592	771	3,3	0	771	3,3
Nord du plateau du Yukon	CL13R07	49 503	1 770	3,6	0	1 770	3,6
Monts Selwyn	CL13R08	35 697	1	0,0	0	1	0,0
Hautes terres mi-boréales	CL13R09	24 120	12 638	52,4	2	12 640	52,4
Hautes terres haut boréal	CL13R10	23 759	18 135	76,3	0	18 135	76,3
Basses terres haut boréal	CL13R11	9 561	1 042	10,9	0	1 042	10,9
Hautes terres Yukon-Stikine	CL13R12	23 468	6 654	28,4	128	6 782	28,9
Lacs du sud du Yukon	CL13R13	50 133	5 867	11,7	0	5 867	11,7
Monts Pelly	CL13R14	46 960	140	0,3	0	140	0,3
Montagnes et plateaux boréaux	CL13R15	79 123	20 758	26,2	4 322	25 079	31,7
Bassin de la rivière Liard	CL13R16	28 926	628	2,2	0	628	2,2

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Hautes terres de Hyland	CL13R17	19 609	378	1,9	0	378	1,9
Nord des Rocheuses canadiennes	CL13R18	41 282	12 060	29,2	5 352	17 411	42,2
Monts Davidson	CL14R01	5 191	3 458	66,6	0	3 458	66,6
Bassin Old Crow	CL14R02	14 923	5 971	40,0	0	5 971	40,0
Nord des Monts Ogilvie	CL14R03	40 613	7 112	17,5	0	7 112	17,5
Plaine Eagle	CL14R04	21 985	1 619	7,4	0	1 619	7,4
Monts Mackenzie	CL14R05	31 568	19 347	61,3	0	19 347	61,3
Basses terres bas-subarctique	CL14R06	43 421	15 933	36,7	1 850	17 783	41,0
Hautes terres haut-subarctique	CL14R07	24 526	154	0,6	1 676	1 831	7,5
Hautes terres bas-subarctique	CL14R08	49 040	3 145	6,4	7 018	10 163	20,7
Basses terres côtières de la baie d'Hudson	CL15R01	57 236	26 573	46,4	0	26 573	46,4
Basses terres de la baie d'Hudson	CL15R02	138 825	13 959	10,1	0	13 959	10,1
Basses terres de la baie James	CL15R03	152 345	10 055	6,6	0	10 055	6,6
Monts British – Mont Richardson	CL16R01	28 887	13 796	47,8	3 197	16 993	58,8
Les Appalaches	CL17R01	69 073	4 083	5,9	<1	4 084	5,9
Bas-plateau central Ouest	CL17R02	12 393	586	4,7	37	622	5,0
Hautes terres du Nord du Nouveau-Brunswick	CL17R03	8 724	1 195	13,7	5	1 200	13,8
Hautes terres du Nouveau-Brunswick	CL17R04	2 822	589	20,9	0	589	20,9
Chaîne de transition intérieure	CL18R01	14 026	2 243	16,0	1 217	3 460	24,7
Chaînes Cascade du Nord	CL18R02	9 479	1 659	17,5	194	1 853	19,5
Plateau Thompson-Okanagan	CL18R03	31 596	1 382	4,4	658	2 040	6,5
Hautes terres de l'Okanagan	CL18R04	1 363	202	14,8	15	217	15,9
Grands Lacs	CW31	89 236	13 149	14,7	2	13 151	14,7

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#)

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2025

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire conservé
Yukon	482 443	101 760	21,1	1	101 761	21,1
Colombie-Britannique	944 735	150 266	15,9	38 596	188 862	20,0
Territoires du Nord-Ouest	1 346 106	173 847	12,9	63 145	236 992	17,6
Québec	1 512 418	257 107	17,0	41	257 148	17,0
Alberta	661 848	102 879	15,5	176	103 055	15,6
Nouvelle-Écosse	55 284	7 887	14,3	84	7 972	14,4
Ontario	1 076 395	120 263	11,2	253	120 516	11,2
Manitoba	647 797	71 864	11,1	231	72 095	11,1
Nouveau Brunswick	72 908	7 410	10,2	167	7 578	10,4
Nunavut	2 093 190	213 037	10,2	0	213 037	10,2
Saskatchewan	651 036	51 110	7,9	12 830	63 940	9,8
Terre-Neuve et Labrador	405 212	28 203	7,0	31	28 234	7,0
Île-du-Prince-Édouard	5 660	252	4,5	65	318	5,6
Correction tenant compte des chevauchements parmi les provinces et les territoires	s/o	-725	s/o	-2	-727	s/o
Total général	s/o	1 285 161	12,9	115 618	1 400 780	14,0

Remarque : s/o = sans objet. L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2025.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).